

# PARCOURS DÉCOUVERTE INSTRUMENTAL

Année 2023-2024

## Modalités de fonctionnement

### Généralités

- Le parcours découverte instrumental est un dispositif permettant aux enfants se destinant à l'apprentissage d'un instrument de musique de découvrir durant l'année scolaire quatre instruments de leur choix parmi ceux enseignés à l'école de musique.
- Ce parcours est associé au cours d'initiation musique et danse niveaux 1 et 2. (enfants en classe de CP - CE1).
- L'effectif maximum des enfants accueillis est limité à 18.
- Il s'agit d'une découverte et non d'un apprentissage.
- Il n'y a pas de mise à disposition d'instrument pour le parcours.
- Un bilan global interviendra à l'issue du parcours de l'enfant et permettra à celui-ci de définir, en lien avec l'équipe pédagogique, la suite de son parcours musical (choix de l'instrument, poursuite de l'apprentissage à la rentrée scolaire suivante, arrêt de l'apprentissage...).
- Certains instruments, comme le piano, la guitare classique ou la batterie sont très demandés, la capacité d'accueil étant limitée, nous invitons les élèves qui souhaitent découvrir ces instruments à envisager d'opter pour un autre au cas où.
- **IMPORTANT** : Pour la rentrée 2024/2025, l'inscription dans la classe de l'instrument que choisira l'enfant se fera dans la limite des places disponibles et en concertation avec les enseignants.

### Planification

- L'année scolaire est découpée en six périodes de cinq semaines. Chaque enfant aura **deux** périodes de "pause instrumentale" réparties sur l'année.
- La découverte instrumentale débutera à partir du **lundi 25 septembre 2023 et se terminera dans la semaine du lundi 17 juin 2024**. Le planning de votre enfant vous sera adressé par mail avant le début du parcours.

### Horaires

- Pour chaque instrument, le créneau horaire, d'une demi-heure hebdomadaire, est fixé par l'enseignant concerné en fonction de son emploi du temps.
- Ce créneau est fixe pour l'année mais pourra éventuellement être modifié par l'enseignant selon l'évolution de son emploi du temps et les projets menés au sein de l'école.

### Livret

- En début de parcours chaque enfant recevra un livret de parcours découverte. Ce livret permet d'assurer un lien entre les enseignants, l'enfant et la famille.
- Il devra être conservé précieusement et présenté à l'enseignant à chaque séance afin que celui-ci le complète.

MAJ le 23 mai 2023